

MAIRIE DE LANDUDEC

Affiché le : 21/02/2011

Retiré de l'affichage le :

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2011

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers à l'exception de Melle DUTHEIL Pascale et Melle TANNEAU Solène.

Secrétaire de séance : M. GOURLAOUEN Jean Michel

☛ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :

Le compte administratif 2010 a été approuvé à l'unanimité :

- budget principal :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	758.558,53 €
- recettes	:	979.339,84 €
- excédent de clôture	:	220.781,31 €

- section d'investissement :

- dépenses	:	287.061,93 €
- recettes	:	238.142,85 €
- excédent de clôture	:	48.919,08 €

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter la somme de 45.131,00 € à la section d'investissement, le report à nouveau en section de fonctionnement est de 175.650,31 €.

- budgets annexes :

- lotissement Ar Hoat : budget de clôture

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	46.074,69 €
- recettes	:	46.074,69 €
- budget de clôture	:	0 €

- lotissement Park Lann : budget de clôture

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	27.559,87 €
- recettes	:	27.559,87 €
- budget de clôture	:	0 €

- lotissement Menez Quedren :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	15.993,87 €
- recettes	:	45.993,09 €
- excédent de clôture	:	29.999,22 €

- lotissement Roz Ar Lann :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	417.014,96 €
- recettes	:	382.416,21 €
- déficit de clôture	:	34.598,75 €

➤ ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 :

Pour 2011, le Conseil propose d'assurer l'autofinancement des investissements courants (voirie, bâtiments, matériel ...) pour une affectation de l'ordre de 90.000 €.

La participation à la 3^{ème} tranche d'assainissement collectif sera de l'ordre de 94.000 € à financer par emprunt sur 20 ans.

Concernant les taxes locales, le Conseil propose une majoration des taux de 2% liée à la construction d'une structure petite enfance.

➤ TARIFS COMMUNAUX 2011 :

Pour l'ensemble des tarifs appliqués par la Commune + 2 % en 2011.

➤ SOL DE LA SALLE DE SPORTS :

Le Tribunal Administratif a octroyé à la Commune un dédommagement total de 44.199,97 € à la charge de l'architecte et de l'entreprise LE ROUX.

Le Conseil décide de ne pas faire appel de ce jugement.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- une réunion d'expertise aura lieu le 15 avril sur l'affaire VIGOUROUX-GOYAT à Poul Ar Marquis

- suite à recours d'un refus de certificat d'urbanisme à Mme VIGOUROUX-GOYAT à Poul Ar Marquis le dossier est transmis au service d'assistance juridique

- dans le cadre du recrutement d'un agent technique, 33 candidatures ont été enregistrées en Mairie, les entretiens auront lieu le vendredi 25 février

- deux ramassages des ordures ménagères en conteneurs sont désormais organisés dans le bourg (lundi et jeudi).

=====